



## **2CE**

*société à responsabilité limitée*

*En cours de constitution*

*Au capital social de 3.021.000 euros*

*Siège social : 50 rue Franklin*

*69002 Lyon*

## Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur de l'apport des titres de la société LPF



STEVENON

Au fondateur de la société 2CE,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision du futur associé unique de 2CE en date du 17 novembre 2023, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Constantin Eliard, dans le cadre de la constitution de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport tel que prévu à l'article L.223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de statuts de la société 2CE. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du présent rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion



## 1. Présentation de l'opération et description de l'apport

### 1.1 Contexte de l'opération

Monsieur Constantin Eliard envisage d'apporter 75.000 actions ordinaires LPF à la société 2CE.

### 1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

#### 1.2.1 Personne physique apporteuse

Monsieur Constantin Eliard, né le 27 juillet 1991 à Neuilly-sur-Seine (92), demeurant 50 rue Franklin à Lyon (69002), de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens.

#### 1.2.2 Société bénéficiaire (2CE)

Conformément au projet de statuts, il est prévu que la société 2CE, société bénéficiaire de l'apport, soit une société à responsabilité limitée au capital de 3.021.000 € ayant son siège social 50 rue Franklin à Lyon (69002).

Elle est représentée par Monsieur Constantin Eliard en sa qualité de Gérant.  
Monsieur Constantin Eliard sera l'associé unique fondateur de 2CE.

La société 2CE a pour objet, en France directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers :

- La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société civile ou commerciale de droit français cotée ou non cotée.
- Toutes prestations de services, notamment de conseil, au profit des entreprises de son groupe en matière de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, commercial.
- L'exploitation de tous brevets et marques, notamment sous forme de licence.

Et, plus généralement, toutes opérations, affaires ou entreprises, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus relaté ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son industrie ou son commerce en France.

#### 1.2.3 Société dont les titres sont apportés (LPF)

LPF est une société par actions simplifiée au capital de 259.134 € dont le siège social est situé à Lyon (69006) 2 bis rue Tête d'or, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 834 902 314. Elle a été constituée le 19 janvier 2018.

Son capital social est composé de 259.134 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.



STEVENON

La société LPF a pour objet, en France et à l'étranger :

- La location, de longue durée, de voitures et de véhicules automobiles légers, de moins de 3,5 tonnes, sans chauffeur ;
- L'intermédiation de ventes et d'achats de véhicules, le commerce de voitures et de véhicules légers ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
- La participation de la société LPF, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance,
- La réalisation de prestations de service aux sociétés dans lesquelles elle a des participations,
- Et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

### 1.3 Description de l'opération

#### 1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Le présent apport de titres étant effectué au profit d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés contrôlée par l'apporteur personne physique, la plus-value d'apport réalisée bénéficie de plein droit du régime du report d'imposition (Article 150-O B ter du CGI).

Par ailleurs, en application de l'article 810 I du Code général des impôts, l'apport sera enregistré gratuitement.

#### 1.3.2 Conditions suspensives

L'Apport ne sera définitif qu'après réalisation, au plus tard le 29 février 2024, des conditions suspensives cumulatives suivantes (la « Date de Réalisation ») :

- Dépôt à l'adresse prévue du siège social de la Société, à la disposition du futur associé qui peut en prendre copie, du Rapport du Commissaire aux Apports comportant une appréciation de la valeur des apports et constatant que les apports ne sont pas surévalués,
- Signature des statuts sociaux par l'associé fondateur.



# STEVENON

### 1.3.3 Rémunération de l'apport

En rémunération des actions apportées, il sera attribué à Monsieur Constantin Eliard, 3.021.000 parts de la société 2CE d'une valeur nominale de 1 € chacune.

### 1.3.4 Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

## 1.4 Présentation de l'apport

### 1.4.1 Description de l'apport

Monsieur Constantin Eliard, envisage d'apporter à titre de constitution de la société 2CE, 75.000 actions LPF pour la valeur globale de 3.021.000 €. Les actions apportées ont été évaluées à une valeur unitaire de 40.28 €.

### 1.4.2 Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation a été effectuée en référence aux deux dernières opérations intervenues sur le capital de la société LPF.

## 2 Diligences et appréciation de la valeur de l'apport

### 2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Ma mission consiste, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, à mettre en œuvre les diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à vérifier que celle-ci n'est pas surévaluée.

J'ai notamment :

- Pris contact avec la personne en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de statuts ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition ;
- Pris connaissance de l'activité de la société LPF ;
- Pris connaissance du business plan de société LPF sur la période 2022 – 2026 ;

- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties ;
- Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part de l'apporteur, Monsieur Constantin Eliard, me confirmant :
  - o L'absence, à la date du présent rapport, d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur des actions de la société LPF ;
  - o Qu'il n'existe à ce jour aucune opération en capital en cours ;
  - o Qu'il n'existe aucune valeur mobilière composée donnant accès au capital social à l'exception des BSPCE ;

## 2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable.

L'apport est réalisé par Monsieur Constantin Eliard, personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties retiennent la valeur réelle estimée des actions LPF en tant que valeur d'apport.

## 2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété des titres de la société LPF objet du présent apport par Monsieur Constantin Eliard.

## 2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

### 2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des titres représentant 28.72 % du capital de la société LPF totalement dilué (après prise en compte des BSPCE).

### 2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur la valeur de marché.

### 2.4.3 Prévisions

Afin de permettre l'analyse de la valeur attribuée à LPF, la direction m'a remis des prévisions s'appuyant sur le plan d'affaires, qui couvrent la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2026. Ce plan prévoit un développement significatif de l'activité de LPF.



**STEVENON**

#### 2.4.4 Valorisation de la société LPF

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère, notamment une évaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.

### 3 Conclusion

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 3.021.000 € n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Lyon, le 13 février 2024

Le commissaire aux apports  
Monsieur Thierry Stevenon

Signature  
numérique  
de Thierry  
Stevenon